

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 23
Objet : Convention financière
annuelle relative au Contrat de
Ruralité Provence Alpes
Agglomération – Année 2017

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Était suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Étaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application app. n° F.legalite.com

99_DE-004-200067497-20171212-23_12122017

Monsieur Benoît CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Conseil d'Agglomération a validé lors de la séance du 29 juin 2017 l'accord-cadre du contrat de ruralité 2017-2020 de Provence Alpes Agglomération avec l'Etat.

Le contrat de ruralité vise à coordonner les dispositifs de l'Etat déjà en place (notamment DETR, dotation de soutien à l'investissement public local, FNADT des volets territoriaux des CPER, fonds de soutien au numérique) et, si possible, en les mettant en perspective avec les crédits accordés par la Région, le Département, les fonds européens structurels d'investissement et les maîtres d'ouvrages (communes et Provence Alpes Agglomération)

Outre l'accord-cadre, une convention financière annuelle doit être conclue entre les signataires afin de définir les actions prêtes à être engagées dans l'année et leur plan de financement.

Les objectifs et modalités du Contrat de Ruralité ont été rappelés par Madame Myriam Garcia, Secrétaire Générale de la Préfecture, lors de la Conférence des Maires du 18 octobre 2017.

Pour l'année 2017, la convention financière regroupe essentiellement les actions en maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale financées par l'Etat, principalement via la DETR et la DSIL.

Le projet de convention (accompagné d'un tableau récapitulatif des actions) est en annexe de ce présent rapport.

Il vous est proposé d'approuver la convention annuelle financière 2017 et d'autoriser Madame la Présidente à la signer

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

